

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

MINFOP/SG/DF/SDIAF/SISDEF-SC

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration Chargée des Forêts procédera au classement au profit de la Commune Rurale de Nang-Eboko d'une zone forestière d'une superficie de 20 000 hectares, située dans le Département de la Haute Sanaga, Arrondissement de Nanga Eboko, Province du Centre et délimitée ainsi qu'il suit :

### DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

La zone forestière est constituée de deux blocs : le bloc I situé à l'Est et le bloc II à l'Ouest.

#### BLOC I

##### Localisation

Le point A dit de base est situé au confluent de la rivière Njéké avec son affluent Menam. Le périmètre de ce bloc passe par les points A, B, C, D, E, F, G dont les coordonnées UTM sont les suivantes :

Points	A	B	C	D	E	F	G
X	542 000	546 800	543 250	545 600	552 000	552 600	549 000
Y	192 100	193 000	209 800	210 200	213 600	206 400	202 500

Le bloc I de cette zone forestière est limité :

Au Sud : Par la rivière Menam sur 1,4 km pour atteindre le point B. Du point B, suivre la droite BC = 16,7 km de gisement 82 degrés pour atteindre le point C.

A l'Est : Par les droites CD = 2,4 km et DE = 7,6 km de gisements respectifs, 11 degrés et 23 degrés pour atteindre le point E situé sur le confluent de la rivière Njéké avec un de ses affluents non dénommé.

Au Nord : Par la droite EF = 7,2 km de gisement 270 degrés pour atteindre le point F situé sur un affluent gauche de la rivière Njéké.

A l'Ouest : Par cet affluent gauche de la rivière Njéké on va sur 2,6 km jusqu'à son confluent avec cette dernière d'où le point G. Du point G, suivre la rivière Njéké en aval sur 17,4 km environ pour atteindre le point A dit de base.

Le bloc I ainsi décrit couvre une superficie de 20 000 hectares.

Localisation

BLOC II

Le point A' dit de base du bloc II est situé au confluent de la rivière Ndjéké avec son affluent dénommé Abomvé. Le périmètre de ce bloc II est constitué des points A', B', C', D', E', F' dont les coordonnées UTM sont les suivantes:

Points	A'	B'	C'	D'	E'	F'
X	536 000	531 600	533 954	534 940	536 055	541 090
Y	170 120	173 000	185 117	186 631	187 937	185 120

Le bloc II de cette zone forestière est limité :

A l'Ouest: Par la rivière Abomvé en amont sur 5,5 km pour atteindre le point B'.

Au Sud: Par les droites B'C' = 12,54 km et C'D' = 1,82 km de gisements respectifs, 79,5 degrés et 55 degrés.

A l'Est: Par un affluent non dénommé de la rivière Membé en aval, puis Membé en aval sur 7,75 km pour atteindre le point E' situé sur le cours de la Ndjéké.

Au Nord: Par la rivière Ndjéké en aval sur 11 km pour atteindre le point A' dit de base.

Le bloc II ainsi décrit couvre une superficie de neuf mille (9 900) hectares

La zone forestière ainsi décrite et évaluée au logiciel Map Info couvre une superficie totale de vingt mille (20 000) hectares.

Le plan de la portion de forêt à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune du Centre à Yaoundé, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Haute Sanaga, à Nanga Eboko, à la Préfecture de Nanga Eboko, à la Sous-Préfecture de Nanga Eboko et à la Mairie de Nanga Eboko.

Les propositions et réclamations concernant ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours de 30 (trente jours) pour compter de la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef-lieu du Département de la Haute Sanaga.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



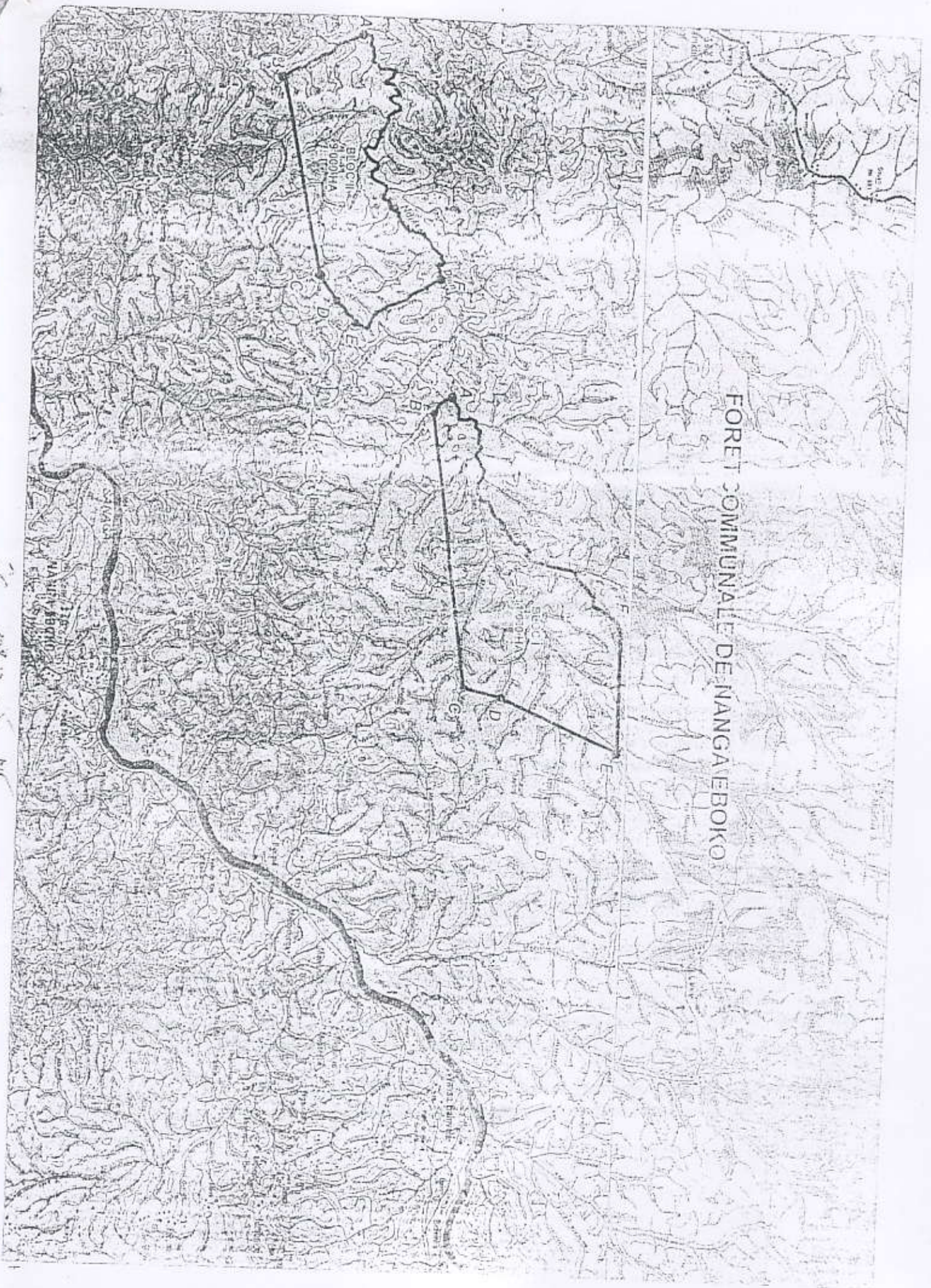
ECHE ACHUO Hillman

AMPLIATIONS:

- MENFOF/DF
- GOUVERNEUR/ CENTRE
- OPFF/ CENTRE
- PREFET/ NANGA EBOKO
- SOUS-PREFET/ NANGA EBOKO
- MAIRIE/ NANGA EBOKO



FORET COMMUNALE DE NANGAEBOKO



SC  
ex 12.01  
M4